

**Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Caroline Désir, Ministre de l'Éducation concernant
Le manque de famille d'accueil pour des échanges
linguistiques**

Madame la Ministre,

Le programme EXPEDIS, créé en 2011 par la Fédération Wallonie-Bruxelles, permet aux étudiants francophones de fréquenter un établissement scolaire à l'étranger dès la 3^e secondaire, sur une période pouvant varier d'un mois à une année scolaire complète. Beaucoup d'élèves en âge d'obligation scolaire ont tenté l'expérience et en reviennent ravis.

C'est le WEP qui est l'opérateur agréé par la FWB pour gérer ces échanges. Une structure qui organise également la contrepartie : la venue d'étudiants étrangers en Belgique le temps d'un mois, d'un semestre ou d'une année scolaire pour apprendre le français.

Madame la Ministre possède-t-elle des chiffres sur le nombre d'étudiants qui sont partis avec ce programme et ceux que nous avons accueillis depuis 2011 ?

Le WEP faisait dernièrement état du manque de familles d'accueil ici en Wallonie pour ces échanges linguistiques. Or, ces échanges sont particulièrement riches à tous niveaux, tant que pour les étudiants que pour les familles d'accueil et il est important de faciliter les démarches dans les deux sens pour que ces expériences se déroulent dans les meilleures conditions qui soient.

Madame la Ministre, il ne semble pas qu'il y ait, au sein de votre administration, un service responsable du séjour des élèves étrangers en Fédération Wallonie-Bruxelles. Me le confirmez-vous ? Avez-vous un levier à votre niveau pour encourager les Wallons à ouvrir les portes de leur foyer aux élèves étrangers qui souhaitent apprendre le français ? Même si une telle solution ne serait pas optimale pour le jeune et l'enrichissement de son expérience, a-t-il été envisagé de passer un accord avec les internats dans certains cas ?

Je vous remercie.

La réponse de la Ministre :

Le séjour scolaire individuel organisé dans le cadre d'EXPEDIS constitue un processus par lequel un élève est amené à fréquenter, pour une période allant d'un à dix mois, un établissement scolaire d'une autre communauté linguistique ou d'un autre pays.

Ce type de séjour est régi par la circulaire 5039 relative à l'organisation des séjours scolaires individuels dans le cadre du programme EXPEDIS.

WEP est bien un organisme agréé mais il en existe d'autres : AFS Belgique, YFU Bruxelles-Wallonie asbl, TravelPop, Langues vivantes, Information Planet – C.L.E.P. sprl, Kasteel Van Velm.

Ces organismes de coordination agréés sont ainsi chargés d'assurer la préparation, l'encadrement extra-scolaire, le bon déroulement et la coordination administrative du séjour scolaire individuel (formalités de voyage, assurances, etc.) ainsi que la transmission des dossiers entre l'école d'origine, l'école d'accueil et les parents de l'élève mineur ou majeur.

S'il n'existe pas aujourd'hui de service responsable du séjour des élèves étrangers en Fédération Wallonie-Bruxelles au sein de l'Administration générale de l'enseignement, je vais charger mes services d'entamer un processus de suivi en la matière et de me communiquer pour la rentrée 2023-2024 les difficultés rencontrées, y compris le manque de place en familles d'accueil.